



SASSENAY

Aménagement de l'entrée nord
dans un objectif "pédagogique apicole"

Compte-rendu de la visite du 5 février 2016 et conseils

Le projet

Initiée par l'association Apiculteurs sans frontières, l'idée de créer un espace privilégié pour les abeilles à l'entrée de Sassenay regroupe de nombreux partenaires : la municipalité, le Grand Chalon, l'association elle-même, l'association Apiculteurs de Saône-et-Loire et le Groupement de défense des abeilles.

En effet, à l'entrée nord de Sassenay existent **plusieurs terrains susceptibles** d'être aménagés, propriétés privées (apiculteurs), communales ou de l'association foncière, situées de part et d'autre de la RD 5 reliant Chalon-sur-Saône à Allerey-sur-Saône.

Les objectifs seraient de créer :

- un lieu pérenne privilégié pour les abeilles
- un "micro-parc apicole, botanique et paysager"
- un aménagement visible par tous, "vitrine" de l'implication des partenaires autour des abeilles, valorisé dans le cadre d'un label "collectivités amies des abeilles"

et d'améliorer :

- l'embellissement de cette entrée en amont du bourg de Sassenay
- la perception du carrefour.

L'association Apiculteurs sans frontières et la municipalité ont fait appel au CAUE et aux services du Grand Chalon pour être épaulées dans ce projet.

Le compte-rendu ci-après reprend nos échanges sur le terrain, complétés par des réflexions et conseils. **Les conseils surlignés en vert sont apportés par le Grand Chalon.**

Parcelles situées de part et d'autre de la RD 5 reliant Chalon-sur-Saône à Allerey-sur-Saône



Localisation du site

Le site

Perceptions paysagères côté RD

- Les différents terrains concernés se situent à l'intersection entre la route départementale 5 et la Grande rue de Sassenay, à l'entrée nord du bourg. En venant de Chalon, le carrefour et les terrains sur la droite (parcelle 30 et accotements) sont dégagés de toute végétation haute, très visibles. Le trajet le long de la RD est rythmé par la perception de grandes parcelles agricoles et par les bois, ces derniers créant un fond de plan. Un profond fossé marque la limite entre la route et les champs.
- Depuis Gergy, les bois créent une sorte de "porte" à hauteur du carrefour. Une fois passé ce seuil, le paysage s'ouvre sur les vastes parcelles.
- À hauteur du carrefour, la visibilité est bonne de toutes parts pour les automobilistes. Un arbre joue le rôle de repère. Il sera à préserver. En revanche, de nombreux panneaux sont présents et la signalétique difficile à lire dans le virage en venant depuis la RD (nombreux panneaux, de petite taille).



Vue sur les terrains depuis la RD en venant de Chalon-sur-Saône.



Vue sur les terrains depuis la RD en venant de Gergy. Un arbre isolé sert de repère à hauteur du carrefour.



Vues d'ensemble depuis la Grande rue de la parcelle 30 (en haut) et des parcelles 26 et 29 (en bas).



Grande rue en direction du bourg, non perceptible.



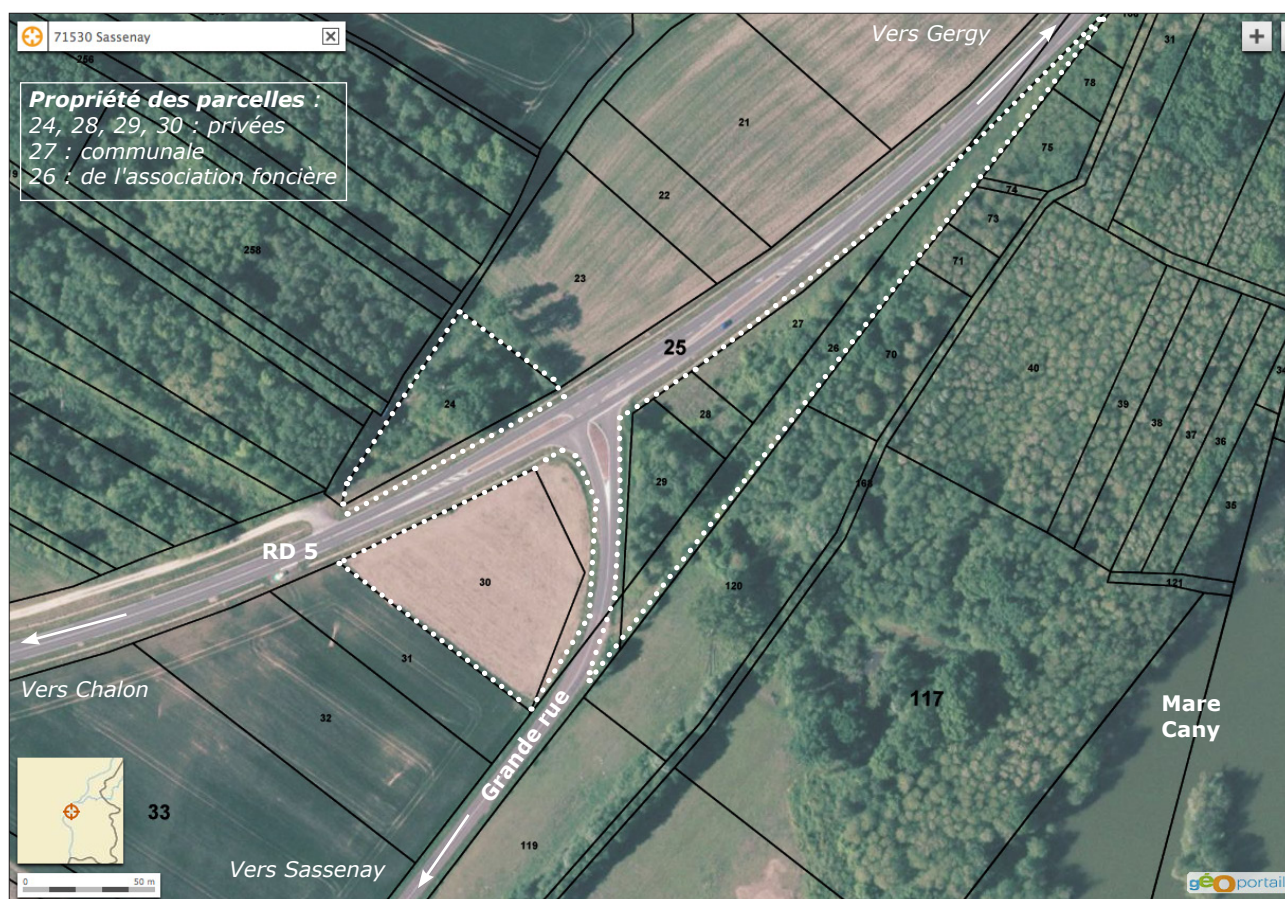
Parcelle 24, au nord de la RD.

Le bourg, éloigné et non visible

- Le bourg est assez éloigné du carrefour et non visible : les premières habitations du bourg se situent à plus de 700 mètres et le centre-bourg à plus de 2 kilomètres.

Des terrains boisés

- La parcelle 24 est déjà occupée par des ruches, signalées par des panneaux pédagogiques. Si cette parcelle est isolée au nord de la RD (accès piéton difficile), elle permet de "cadrer" la route par un aménagement...
- À l'est de la RD, les parcelles 28, 29, 27 et 26 sont boisées et enherbées pour partie. L'ancien tracé de la RD est encore lisible.



Repérage des parcelles concernées

Conseils et pistes de réflexion

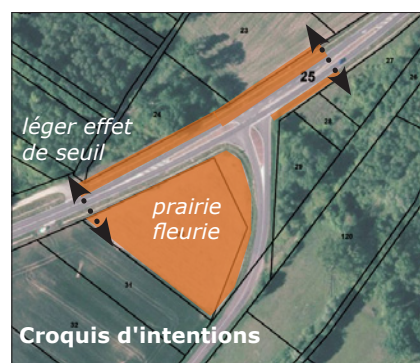
Un aménagement simple, lisible et pédagogique

- la perception du lieu est routière, de par l'échelle des espaces (chaussée, parcelles) et par leur traitement. Tout aménagement devra ainsi être **proportionné à cette échelle du lieu** - de hauteur, de surface et/ou de linéaire suffisants et adaptés à la vitesse pratiquée pour être visible.
- si une continuité paysagère peut être envisagée de part et d'autre de la route départementale, sa traversée piétonne n'est pas possible (sécurité).
- la **bonne visibilité** doit être préservée au niveau du carrefour avant d'entrer sur la RD.
- la **signalétique** pourra être reprise à hauteur du carrefour : de quelle façon signaler efficacement la présence du bourg et donc des commerces et des services (sans les lister tous, car non lisibles à cet endroit) ? À quel endroit le plus propice et le plus visible par tous ? D'autre part, comment communiquer sur les aménagements qui vont être réalisés sans multiplier les panneaux ?
- l'entretien du lieu devra être limité.

De nombreux scénarios d'aménagement peuvent évidemment être proposés. Voici quelques schémas d'intentions qui pourraient vous aider dans vos choix, suivant les objectifs souhaités :

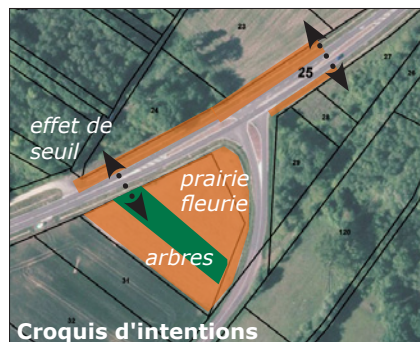
- envisager juste une prairie fleurie faisant écho de part et d'autre de la RD

- une continuité visuelle entre les deux côtés de la route pourrait être assurée
- un léger effet de resserrement visuel serait ainsi marqué à la belle saison lorsque la prairie sera haute (à marquer vers Gergy également ?)
- communication à trouver : panneau avec logo ? sculpture suggestive liée à l'apiculture pouvant être réutilisée pour les communes labellisées ?
- cette animation sera visible uniquement une partie de l'année...



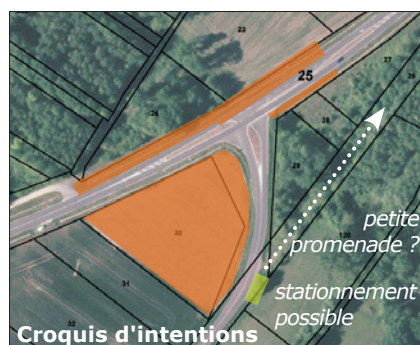
- adjoindre à la prairie une plantation arborée, soulignant le rôle de pollinisation des abeilles

- une partie de l'aménagement resterait une partie de l'année
- les arbres serviraient de fond de plan à la prairie (suivant leur implantation, depuis Sassenay, Gergy **et** depuis Chalon)
- ils pourraient (re)souligner la trame parcellaire, perpendiculaire à la RD, et ainsi participer à un rythme arboré le long de cet axe
- ces arbres (fruitiers mi-tiges ou haute-tige, tilleuls, etc.) pourraient montrer aux particuliers quels types d'essences planter pour aider les abeilles, et quels arbres nécessitent leur présence pour produire des fruits qui nous sont chers...



- profiter des parcelles attenantes pour permettre une découverte ludique et pédagogique des ruches et de végétaux mellifères

- Au vu de l'éloignement des premières habitations et du bourg, de l'ambiance routière de cet axe, il sera peu fréquent que les habitants viennent à pied le long de la Grande rue. Si un aménagement était créé, il faudrait ménager la possibilité de stationner le long de la route pour les visiteurs : deux ou trois emplacements sur accotement enherbé (accotement renforcé, traitement "vert" de cet espace, conservant un contraste de traitement avec la chaussée).



- Rester sur un **aménagement très simple** : dégagement et nettoyage des végétaux dangereux, entretien d'un chemin facile à emprunter, plantation d'arbustes mellifères avec nomination et présentation de leurs intérêts respectifs...

- Un tel aménagement ponctuel intéressera-t-il les visiteurs ? Ne pourrait-on pas réfléchir à un **circuit pédestre** élargissant le périmètre d'intérêt du site ? Permettant de retrouver des liaisons piétonnes qui auraient disparu en direction de Gergy ?... Un bouclage en direction du camping ? Le long de ce circuit pourraient être développés des thèmes tels que les plantes mellifères, la vie des abeilles...



Localisation de potentiels circuits entre Gergy et Sassenay

Du choix des prairies fleuries et des essences

Il est possible de s'orienter sur des mesures d'accompagnement de la flore pour cet aménagement. Nos propositions s'orientent sur un mélange "prairies fleuries" adapté aux pollinisateurs sauvages. Il existe des mélanges qui sont très attractifs pour les abeilles domestiques et qui renforcent la diversité floristique sur ce site.

Le choix du mélange devra être validé par les différents acteurs du projet (commune de Sassenay, apiculteurs...) à travers une démarche participative. La dimension esthétique du site reste une valeur pour ce projet.

D'autre part, il est possible de mettre en place d'autres mesures agro-environnementales telles que les fauches tardives sur les parcelles pour favoriser la végétation spontanée. Il sera nécessaire de mettre en place une communication adaptée sur le site.

Le choix des prairies (fleurs annuelles - mélange de fleurs annuelles, plantes bisannuelles et vivaces - mélanges de fleurs et de graminées) influencera **l'aspect esthétique**, la **pérennité des plantations** et **l'intérêt pour la faune au cours des saisons**. Une attention particulière sera également portée sur la composition des mélanges, en évitant les espèces exotiques et trop horticoles (fleurs attractives pour les insectes mais production de nectar ou de pollen faible voire inaccessible...) au profit de plantes réellement mellifères.

Quant aux arbustes ou aux arbres plantés (côté bois par exemple), pourront être choisies des essences à floraisons échelonnées dans le temps, notamment certains arbustes à floraison précoce (saules, cornouiller mâle, noisetier, amélanchier..) ou tardive (comme le lierre).

Actions sur le patrimoine arboricole : recensement et interventions à programmer

Concernant l'entretien du site, un état des lieux devra être réalisé sur les parcelles boisées. Il faudra réaliser un inventaire de l'ensemble des arbres présents sur le site. L'objectif de cet inventaire est de recenser et d'évaluer les arbres qui ont un impact favorable pour les pollinisateurs et valoriser les essences pionnières.

À la suite de cet inventaire, il faudra planifier les interventions de nettoyage, de sécurisation du site, et évaluer les arbres dont l'état sanitaire nécessite une intervention. Il est nécessaire de recenser l'ensemble des interventions sur le patrimoine végétal du site. Ce diagnostic pourra être confié à un prestataire extérieur paysagiste, ou un partenariat via un opérateur forestier pour évaluer la logistique à mobiliser et les moyens humains pour ces interventions.

L'ensemble de ces interventions devra être cohérent pour protéger les abeilles : respect des périodes de tailles et de pollinisation des arbres, valorisation du bois sur place, installation de refuge à insectes pour les pollinisateurs sauvages à partir de la récupération des déchets de taille et d'élagage sur place.

À l'issue de ces interventions, il est proposé de rendre visible la végétation et de conserver l'attractivité des plantes par un affichage adapté sur le site. Il est indispensable de communiquer et d'informer le visiteur sur la diversité des essences.

L'idée est bien de valoriser les arbres sur place et non de convertir cet espace par un mode de gestion inadapté.

Toutes ces mesures sont propices à la protection des abeilles et de la biodiversité sur ce projet.

Action de sensibilisation

Communiquer par des supports explicatifs pédagogiques et ludiques (panneaux de communication) et pourquoi pas s'orienter sur du mobilier type refuge ou hôtels à insectes en complément des propositions d'actions.

Il s'agit de mettre en place une signalétique adaptée sur place et communiquer sur l'exemplarité d'une gestion adaptée au pollinisateur sur ce projet.

Concernant les aides financières

Dans le cadre de l'appel à projet Vergers, le Conseil Régional peut aider financièrement à la plantation des arbres fruitiers, à l'implantation de ruches, de panneaux pédagogiques...

L'implication de la commune

Cet aménagement marquera ainsi l'entrée nord de la commune. La municipalité de Sassenay pourrait s'appuyer sur cette thématique de plantation pour en développer d'autres sur la commune (entrée ouest ? parc municipal vers la cantine et la bibliothèque ?) ; elle travaille déjà sur la plantation d'arbustes mellifères. Les habitants pourraient aussi être sensibilisés au choix des végétaux pour leurs haies.

L'implantation d'autres ruches, communales ou associatives, pourrait initier des rencontres et des émulations autour de la connaissance des abeilles.

Exemple de Bléré (47), ayant développé une commission amie des abeilles :

<http://www.blreamiedesabeilles.fr/premiere-recolte-du-miel-de-blere/>

L'implication du Département

Les terres-plein centraux sont aujourd'hui minéralisés. La plantation de ces espaces pourrait également être envisagée, grâce à des végétaux mellifères tapissants : sedum, thym... (voir photos de référence). L'aménagement serait ainsi "étiré" jusqu'à la route dans un esprit cohérent (tant que faire se peut...). Un partenariat avec la DRI serait alors à envisager.

Images de références



L'aménagement doit être bien proportionné au site pour être visible : hauteur et surface de plantation sont notamment à prendre en compte.



Plantation de Sedum sur terre-plein central (limitation de l'entretien, suppression des herbicides à cet endroit, ambiance moins routière...)